

VOIRIES ET LIAISONS DOUCES : MACS DÉVOILE SON PLAN D'INVESTISSEMENT 2015-2020

MACS exerce la compétence en matière de voirie, ce qui comprend la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des liaisons douces. Afin de planifier les investissements des 5 prochaines années sur le territoire, la communauté de communes a engagé un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Partager l'espace public

La voirie est un enjeu majeur pour MACS car elle concerne directement le quotidien des habitants, leur confort de vie, de déplacement, d'environnement. Et face aux nouveaux usages et modes de vie qui apparaissent, il est capital de faire évoluer et d'entretenir l'espace public, pour permettre à tous les usagers, qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en bus, de se déplacer en toute sécurité.

Planification et priorisation

Dans un contexte budgétaire contraint, MACS a décidé de procéder à une priorisation des opérations d'aménagement, suite au recensement mené auprès des communes en 2015. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une grille d'analyse regroupant plusieurs indicateurs précis, mesurables et validés en amont avec les communes (ex. : impact sur le bassin de vie, impact sur la sécurité, multi modalité...). Ce travail a permis d'aboutir à un classement des projets selon leur niveau de priorité. **Au moins 65 opérations d'aménagement sont programmées d'ici 2020** sur l'ensemble du territoire.

Les grands domaines d'intervention

- **la pérennité des voies**, dont le financement est assuré à 100 % par MACS ;
- **le réaménagement de voirie et les travaux de requalification urbaine des centre-bourgs** qui feront l'objet d'un financement de MACS et des communes.

35 millions d'euros, le budget pour 2015-2020

Il est proposé la répartition suivante :

- **pour les travaux de voirie** : entre 18 et 22 millions d'euros TTC (dont 10 millions environ dédiés à la pérennité des voies pour maintenir un bon état d'usage et de sécurité) ;
- **pour les liaisons douces** : entre 14 et 16 millions d'euros TTC affectés aux aménagements inscrits dans le schéma directeur jusqu'en 2020.



1 500 km de voiries sur le territoire dont 1000 km sous la compétence de MACS

70 km de liaisons douces et 98,7 km supplémentaires d'ici 2020

En projet , l'aménagement du chemin de halage reliant Saubusse à Sainte Marie de Gosse (27,3 km).

Les enjeux :

- préserver la voie et les berges fortement dégradées ;
- sécuriser la circulation des cycles et piétons, tout en conservant l'accès aux riverains et aux agriculteurs ;
- valoriser le patrimoine naturel et historique de l'Adour et de ses Barthes ;
- aménager des liaisons vers le littoral et la Vélodyssée ;
- intégrer l'Eurovélo n°3 (véloroute des Pèlerins).

Budget : 1 800 000 € HT

dont 400 000 € de subvention de l'État dans le cadre de la démarche TEPos engagée par MACS. D'autres demandes de subventions sont actuellement à l'étude auprès du Conseil Régional Aquitaine, du Conseil Départemental des Landes et de l'Union Européenne.